



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mai 2019

Date de convocation : 10.05.2019

Date d'affichage : 10.05.2019

Nombre de conseillers

en exercice.. 29

présents 21

votants 27

L'an deux mille dix neuf à vingt heure trente, le seize mai

Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle associative de Cré sur Loir en séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaél de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Philippe ALUSSE, Christophe BESNARD, Gérard BIDAULT, Edgar BOURGUIGNEAU, Hervé BOIS, Loïc CHAUVEAU, Dominique COSNARD, Emmanuel DAVEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Magali DESMARRES, Jérôme FAUVEAU, Jean-Yves GILBERT, Manuela GOUPIL, Véronique HERVÉ, Michel LANDELLE, Nicole LÉBOUCHER, Bernard LECHAT, Noël PERPOIL, Nicole SIMON, Marylène SOUCHARD, Patrice TOUCHARD.

Etaient absents excusés : Franc BOUTEILLER, Florence CARTON, Brigitte FRELIN, Christine HERISSON, Marie-Bertille JEANSON, Marc NAULET, Sophie REMARS, Isabelle RICHARD.

- Franck BOUTEILLER donne pouvoir à Dominique COSNARD
 - Florence CARTON donne pouvoir à Nicole SIMON
 - Christine HERISSON donne pouvoir à Noël PERPOIL
 - Marc NAULET donne pouvoir à Nicole LÉBOUCHER,
 - Brigitte FRELIN donne pouvoir à Véronique HERVE
 - Marie-Bertille JEANSON donne pouvoir à Michel LANDELLE
-
- Approbation du Procès verbal de la séance du 29 mars 2019
 - Nomination d'un secrétaire de séance : Magali DESMARRES est nommée

1 – DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée se termine le 30 juin 2019 pour le poste d'adjoint administratif à l'accueil de la Mairie de Bazouges,

Considérant que l'agent donne entière satisfaction,

Considérant que le poste à l'accueil de la Mairie nécessite la création d'un poste d'Adjoint Administratif,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :



- de créer le Poste d'Adjoint Administratif à temps complet, en qualité de stagiaire à raison de 35 h /semaine à compter du 01 juillet 2019,
- Que l'agent percevra une rémunération mensuelle correspondant à la grille des adjoints administratifs territoriaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^E CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent communal qui exerce les fonctions de cuisinier peut prétendre à passer à un grade supérieur, il répond aux critères pour accéder au poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps incomplet, à raison de 25,5h / semaine, à compter du 1er juin 2019,
- Que l'agent percevra une rémunération mensuelle correspondant à la grille des adjoints techniques territoriaux,
- d'Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Afin de tenir compte de différents mouvements de personnel, notamment :

- d'une création de poste et
- d'un changement de grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- Adjoint Administratif, catégorie C., 35 h 00 au 01/07/2019

Plus 1 poste,

- Adjoint Administratif **Principal 2^{ème} classe**, catégorie C, 35 h 00

Moins 1 poste

FILIERE TECHNIQUE

- Adjoint Technique **Principal 2^{ème} Classe**, catégorie C, **25,5h** au 01/06/2019

Plus 1 poste

- Adjoint Technique, catégorie C, **25,5h**

Moins 1 poste



➤ CONTRIBUTION AUX DEPENSES D'ETAT CIVIL A LA MAIRIE DU BAILLEUL

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi NOTRe permet à la Mairie du Bailleul de demander une contribution aux dépenses pour la tenue de l'Etat civil.

Pour l'année 2017, la commune de Bazouges Cré sur Loir a versé la somme de 1 084,16 € pour 10 naissances (soit 83,31 € l'acte) et 2 décès (soit 125,53 € l'acte).

Pour l'année 2018, la commune du Bailleul demande la somme de **1 423,94 €** correspondant à 7 naissances (soit 83.38 € l'acte) et 7 décès (soit 120.04 € l'acte).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 1 voix contre et 26 voix pour :

- **De verser la somme de 1423.94 € pour les actes d'état civil à la commune du Bailleul pour l'année 2018,**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA REALISATION D'UN LOTISSEMENT SUR LE SECTEUR DE LA HERSE - CRE SUR LOIR

Dans le cadre de sa politique en matière de développement urbain, la Commune envisage de réaliser sur son territoire un nouveau quartier d'habitat dénommé « La Herse » sur les parcelles cadastrées section ZN 11 à Cré sur Loir d'une surface de 8 833 m².

Ce nouveau projet urbain permettra de répondre aux besoins de la Commune en lots libres de constructeur et en logements sociaux.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- 1. De l'autoriser à lancer une consultation pour l'aménagement d'un lotissement suivant une procédure de concession d'aménagement.**

Cette consultation est organisée conformément aux dispositions de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions, du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 aux dispositions des articles R300-4 et suivants et L300-4 et suivants du code de l'urbanisme et suivant la procédure adaptée de mise en concurrence prévue à l'article R300-11-7 du code de l'urbanisme.

Ce montage apparaît le plus adapté aux moyens (financiers et humains) dont dispose la Commune.

- 2. La création d'une commission « concession d'aménagement » pour émettre un avis sur les propositions.**

La procédure de concession nécessite la création d'une Commission « concession d'aménagement » (article R300-9 du code de l'urbanisme). Cette commission émettra un avis sur les propositions reçues et rendra un avis au vu des critères prévus pour noter les candidats.

L'objectif est d'offrir la possibilité à de nouvelles familles de s'installer à Cré sur Loir - 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR



La parcelle concernée est : section ZB 11 d'une surface de 8 833 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Le Maire ou son représentant à lancer une consultation pour l'aménagement d'un lotissement (situé « La Herse »), suivant une concession d'aménagement. La Commission Urbanisme se constitue en Commission « concession d'aménagement ».**

➤ PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONIE RUE DE LA JARRIERE A BAZOUGES SUR LE LOIR POUR 2020

ER 007504 – Rue de la Jarrière

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'esquisse établie par Enedis pour le Département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité.

- **Le coût de cette opération est estimé par Enedis à 120 000 €,**
- Conformément à la décision du Conseil départemental du 8 octobre 2001, **le reste à financer par la commune est de 30 % du coût** à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son Assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant. Le câblage et la dépose du réseau resteront assurés et financés par Orange.

- **Le coût du génie civil de télécommunication est estimé à 30 000 €.**
- Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de 100 % du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

Après en avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,**
- **De solliciter l'inscription de ce projet dans le programme départemental pour une réalisation si possible au cours du premier trimestre 2020,**
- **De solliciter le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit 7 200 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.**
- **D'accepter de participer à 30 % du coût des travaux pour l'électricité et à 100 % du coût des travaux pour le génie civil de télécommunication tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution,**
- **De s'engager à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,**

Le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à de modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à la récupération de TVA.

Soit un reste à charge pour la commune d'environ : 66 000 €



Dominique Cosnard précise que cette rue doit être refaite entièrement mais il faut y aller par étape, après l'enfouissement des réseaux il faudra travailler sur la sécurité et les stationnements avant de faire la chaussée.

Il faudra également prévoir au budget le coût de l'éclairage public (nouveaux candélabres).

Hervé Bois demande s'il est bien prévu les fourreaux pour la fibre optique.

Michel Landelle affirme que les fourreaux seront bien installés.

Philippe Alusse alerte sur les difficultés de passage avec les engins agricoles (stationnements alternés).

Jean-Yves Gilbert propose de réfléchir à la réserve communale le long du parking SABOC pour le passage des engins agricoles.

➤ **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants (2 élus n'ont pas pris part au vote) de valider le tableau des subventions aux associations pour l'année 2019 comme suit

ANNEE	2016	2017	2018	2019		
1 Education Scolaire et Péri-scolaire						
APE ECOLE GASTON CHAISSAC	Publique	2500,00	1377,00	1241,00	82 enfants	1394,00
Assoc. Parents et Amis de l'École de Cré sur Loir	Publique	180,00	1088,00	1020,00	50 enfants	850,00
APE ECOLE SAINT JOSEPH	Privé	595,00	680,00	595,00	30 enfants	510,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE G. CHAISSAC	Publique	1883,00	200,00	200,00		200,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE BOURG JOLY	Publique		200,00	200,00		200,00
OGE C Organismes de gestion des écoles catholiques	Privé	27601,55	28896,94	27700,00		23648,00
FAMILLES RURALES CLSH+Garderie	Bazouges	40816,70				
FAMILLES RURALES CLSH+Garderie	Cré	2403,18	14768,77	6641,07		15000,00
RASED (Caisse des écoles La Flèche)	Bazouges	106,00	170,00	148,50		150,00
RASED (Caisse des écoles La Flèche)	Cré	63,60				
	Sous Total 1	76149,03	47380,71	37745,57		41952,00
2 Associations Sportives						
AAPPMA LA GAULE (Pêche)	Bazouges		Pas de demande	Pas de demande		Pas de demande
AAPPMA LA GAULE (Pêche)	Cré	80,00				
CLUB DE LOISIRS (Gym)	Bazouges	150,00	150,00	Pas de demande		Pas de demande
CLUB DE LOISIRS (Ping Pong)	Bazouges	150,00	150,00	Pas de demande		Pas de demande
CLUB DE LOISIRS (Tennis)	Bazouges	500,00	Pas de demande	Pas de demande		Pas de demande
SOCIETE DE BOULES DE FORT ST VINCENT	Bazouges	100,00	150,00	150,00		150,00
SOCIETE DE BOULES DE FORT L'UNION	Bazouges		Pas de demande	150,00		150,00
SOCIETE BOULES DE FORT L'UNION	Cré	172,00	172,00	150,00		150,00
USBC	Bazouges	3400,00	3900,00			300,00
USBC	Cré	500,00		300,00		
	Sous Total 2	5052,00	4522,00	750,00		750,00
3 Associations culturelles et animations						
GENERATION MOUVEMENT	Bazouges	140,00	160,00	160,00		160,00
GENERATION MOUVEMENT	Cré	180,00	160,00	160,00		160,00
ART ET CULTURE	Bazouges		Tableau d'affichage	Tableau d'affichage		Pas de demande
Cré&des liens (autres activités)	Cré	100,00	100,00	Pas de demande		Pas de demande
Cré&des liens (Fête du village)	Cré	200,00	200,00	Pas de demande		Pas de demande
CRAL Club Rural d'Animation et Loisirs	Cré	50,00	50,00	Pas de demande		Pas de demande
Les Crins Verts (Refuge animaux)	Cré	100,00	200,00	300,00		400,00
COLLECTION DU LOIR (exposition)	Bazouges	100,00	100,00	en veille		en veille
RECREATION (Broderie)	Bazouges		Pas de demande	Pas de demande		Pas de demande
LA SALAMANDRE	Bazouges	avant 300,00				150,00
LE JARDINIER SARTHOIS Section Cré	Cré	85,00	80,00	80,00		80,00
A.P.S.P.B.C.						150,00
Photo s'ART						150,00
FAMILLES RURALES Autres Activités Bazouges	Bazouges	150,00	150,00	150,00		150,00
FAMILLES RURALES Autres Activités Cré	Cré	380,00	380,00	380,00		380,00
LES AMIS DU BARRAGE	Bazouges	280,00	280,00	280,00		280,00
LES AMIS DU FER BLANC ET DE L'ART POPULAIRE (Musique)	Bazouges	250,00	150,00	150,00		150,00
UNC AFN ET ACPG (Anciens Combattants)	Bazouges	300,00	200,00	200,00		200,00
ACPG CATM (Anciens Combattants)	Cré	85,00	200,00	200,00	50% pour drapreau	550,00
CADVIL (Inondés du Loir)	Bazouges	50,00	50,00	Pas de demande		Pas de demande
	Sous Total 3	2450,00	2460,00	2060,00		2960,00
4 Associations caritatives						
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Bazouges	1 gratuité PS	300,00	300,00		300,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Cré	172,00				
ASSO DONN DU SANG	Bazouges	75,00	Pas de demande	Pas de demande		90,00
ASSO DONN DU SANG	Cré	110,00				
CROIX ROUGE	Bazouges	110,00	110,00	110,00		110,00
SECOURS POPULAIRE Français	Bazouges	110,00	Non	110,00		110,00
TELETHON	Bazouges	175,00	100,00	100,00		100,00
AGIR a bcd	Cré	200,00				
	Sous Total 4	752,00	710,00	620,00		710,00
5 Associations Cantonales						
COMICE AGRICOLE CANTONAL	Bazouges	400,00	782,00	782,00	0,35 par hab	735,00
COMICE AGRICOLE CANTONAL	Cré	288,00				
COMITE EMBELLISSEMENT RURAL (Fermes fleuries)	Bazouges	75,00	152,00	152,00		110,00
COMITE EMBELLISSEMENT RURAL (Fermes fleuries)	Cré	77,00				
	Sous Total 5	840,00	934,00	934,00		845,00
6 Divers autres Ecoles						
Centre de formation						
Chambre de Métiers et Artisans Le Mans			180,00	180,00	5 élèves	225,00
BTP CFA Le Mans			135,00	135,00	4 élèves	180,00
Campus des métiers Joué les Tours		45,00		45,00	2 élèves	90,00
Le Cèdre Institution Rural Educ. et Orientation		45,00				
Maison Familial de Bemayen Champagne			45,00		1 élève	45,00
Centre de formation La Rousselière		45,00				
Centre de formation Apprentis du Mans		45,00	45,00	135,00	1 élève	45,00
Maison Familial Rural 49 (Genneteil)		45,00	135,00	135,00	2 élèves	90,00
Maison Familiale Secondigny			45,00	45,00	1 élève	45,00
Maison Familiale Vemeil le Chétif			45,00		2 élèves	90,00
Maison Rurale Chemillé			45,00			
	Sous Total 6	225,00	675,00	675,00		810,00
TOTAL des subventions par année		56681,71	42784,57			48027,00

➤ AVIS A DONNER SUR L'EMPLACEMENT D'UN CALVAIRE A CRE SUR LOIR

Projet de réimplantation d'un Calvaire sur le quartier de Cré sur Loir présenté par l'APSPBC (Association Pour la Sauvegarde du Patrimoine de Bazouges Cré sur Loir.



Voici l'avis motivé des élus de Cré sur Loir sur le sujet :

« A la demande de Monsieur le Maire, Gwénaël de Sagazan et en tant que coprésident de la commission Associations/Loisirs/Culture, j'ai été missionné pour mettre en place une réunion avec les conseillers et les sages du quartier de Cré pour donner un avis sur le projet de réimplantation d'un Calvaire sur le quartier de Cré sur Loir avancé par l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Bazouges-Cré.

Dans notre avis, nous avons dissocié le fait de réimplanter ce Calvaire et l'endroit d'où t'il doit être mis en place dans ce projet.

Pour pouvoir répondre, nous avons pris soin d'échanger sur les informations que nous avons pu recueillir auprès des personnes qui ont participé à cette procession pour « la Fête-Dieu ». Nous avons pris connaissance du courrier remis le 14 mai à M. le Maire. Nous avons aussi exposé les autres projets en cours sur le secteur retenu dans le projet initial. De plus, La taille de l'édifice a son importance et nous pose question.

Notre avis est le suivant : nous sommes « Pour » réimplanter le calvaire mais « Contre » l'endroit prévu dans le projet.

Nous avons retenu pour la réimplantation du Calvaire le souhait de la personne qui en a fait le don. Et donc, de le replacer au plus près de sa position d'origine, à l'entrée du chemin Creux auprès du lieu-dit la Bridolaie. Nous demandons à l'Association en charge de ce projet l'ASPBC, et avant de lancer toute action, de nous maintenir informé sur l'élaboration et le rendu visuel du futur projet sur le site d'implantation retenu par le groupe de travail représenté par les conseillers et sages du quartier de Cré sur Loir. Nous nous réservons donc, un droit de regard et d'amendement dudit projet.

Nous souhaitons par la même occasion, remercier, l'association pour son implication sur notre patrimoine et sur l'ensemble travaux déjà réalisés. » Noël PERPOIL – Coprésident commission Associations/Loisirs/Culture

Ainsi le Conseil après en avoir délibéré décide à 1 voix contre, 2 abstentions et 22 voix pour (2 élus n'ont pas pris part au vote) :

- **De valider la réimplantation de ce calvaire sur le quartier de Cré sur Loir,**
- **De valider le lieu de réimplantation proposé par la commission à savoir au plus près de sa position d'origine à l'entrée du chemin creux du lieu-dit « La Bridolaie ».**

Edgar Bourguigneau informe qu'aujourd'hui le Christ a été donné à une association et va être implanté sur le domaine communal donc qui va prendre en charge les travaux de réfection ?

Gwénaël de Sagazan répond que ce qui est demandé aujourd'hui à la commune c'est un accord sur sa réimplantation et sur le lieu de réimplantation du calvaire. Le rôle de la commune n'est pas de financer les travaux des associations.

Jérôme Fauveau ajoute que la sauvegarde du patrimoine nécessitera à l'avenir des donations privées, des systèmes de fondations ou des financements publics/privés.

Gwénaël de Sagazan précise qu'il travaille sur la création d'un fonds de dotations.

➤ CCPF : MODIFICATION STATUTAIRE, TRANSFERT DE COMPETENCE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET JEUNESSE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la Communauté de Communes a une intervention très soutenue en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse de son territoire grâce aux différents dispositifs et structures déployés sur son territoire (pôle Petite enfance, Club plage, Tickets sport, animation sportive sur le temps scolaire, temps éducatifs périscolaires...).

Mais plus qu'une simple question de « loisirs » ou d'accès à des équipements sportifs, la politique jeunesse relève d'un véritable enjeu de développement local et ne peut que s'inscrire dans la transversalité : il s'agit de travailler tout autant sur l'insertion sociale et professionnelle que la mobilité, la participation citoyenne



ou encore la santé. Le diagnostic enfance jeunesse réalisé en 2018 a aussi mis en lumière le besoin de développer des actions « hors les murs », avec un enjeu fort de médiation et de prévention, en complémentarité du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

A l'issue du diagnostic, trois priorités se sont dégagées, qu'une prise de compétence jeunesse permettrait de mettre en œuvre à moyen terme, à savoir :

1. Rendre le territoire attractif pour les jeunes de plus de 16 ans.
2. Développer la mobilité des jeunes.
3. Promouvoir l'engagement et la participation des jeunes.

La Communauté de Communes a aussi mis en place des groupes de travail afin de dégager les priorités qui feront l'objet d'une contractualisation avec la caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe dans le cadre de la nouvelle Convention Territoriale Globale. Celle-ci remplacera à terme le Contrat Enfance Jeunesse.

Parmi ces priorités, figure notamment l'amélioration de l'offre d'accueil de loisirs sans hébergement. En effet, dans ce domaine, la couverture actuelle du territoire est incomplète (6 communes sur 14 ne disposent pas d'ALSH ou n'ont pas contractualisé avec la Caisse d'Allocations Familiales), ce qui contraint des familles à trouver un mode de garde dans une autre commune à un tarif parfois beaucoup plus important ou peut favoriser le fait que de jeunes enfants se gardent seuls.

De même, certains accueils de loisirs reposent sur des structures associatives dont la pérennité n'est pas assurée malgré le dynamisme et la compétence des bénévoles.

Considérant qu'il est indispensable de permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale et d'offrir aux enfants du territoire un accueil éducatif de qualité, l'offre en matière d'accueil de loisirs du Pays fléchois doit être renforcée. Pour ce faire, 5 sites sont envisagés :

- Trois seront gérés en direct par la Communauté de Communes à Bousse, la Flèche et Oizé.
- Deux seront organisés par des associations à Bazouges-Cré sur Loir en relation avec les communes de Crosnières et la Chapelle d'Aligné avec accueil des enfants des 4 villages historiques avec transport à la clé et Clermont-Créans.

Cette organisation doit permettre d'améliorer le maillage du territoire et donc l'accessibilité à ce service des familles du Pays Fléchois.

En conséquence, il est nécessaire de modifier l'alinéa 2.4 de l'annexe des statuts communautaires de la façon suivante :

Politique enfance et jeunesse : sont reconnus d'intérêt communautaire les activités suivantes :

- ✓ **Gestion des accueils de loisirs sans hébergement périscolaires du mercredi après-midi 3-17 ans (dont le transport et la restauration),**
- ✓ **Gestion des accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires 3-17 ans (dont le transport et la restauration),**
- ✓ **Gestion des accueils de jeunes,**
- ✓ **Gestion des accueils de loisirs avec hébergement 3-17 ans,**
- ✓ **Dispositifs d'insertion, d'information, d'animation et d'orientation jeunesse en direction des 12-25 ans.**
- ✓ Animation des temps éducatifs périscolaires pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques (accueil périscolaire, garderie périscolaire et restauration scolaire exclus).
- ✓ Organisation de stages et soirées estivales.



- ✓ Création et animation d'un Observatoire de la jeunesse.
- ✓ Création et animation d'une instance de consultation des jeunes du territoire.

L'ensemble de ces actions peut faire l'objet de partenariats (Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole et autres).

Dans cette nouvelle organisation qui vous est proposée, les communes n'auront pas vocation à s'effacer. Elles seront au contraire sollicitées pour contribuer activement aux projets qui naîtront et pour construire le futur Projet éducatif de territoire et les projets pédagogiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 11 abstentions et 16 voix pour :

- **D'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Fléchois conformément aux modifications susmentionnées.**

2– INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- **Demande de plaque pressoir du Port Mahon** : Le pressoir installé au square du Port Mahon avait appartenu à M. Charles VAIDIE, beau-père de M. Claude Panchèvre. Ainsi M. Claude Panchèvre et sa famille sollicitent la commune pour installer une plaque sur ce pressoir afin d'identifier son origine. Un projet de plaque sera adressé aux élus pour validation.
- **Elections européennes du dimanche 26 mai : permanences à tenir, cf tableau**
- **Zonage dans le cadre du PLU-i : réunion de travail le jeudi 23 mai à 18h – salle des associations à Cré**
- **Elargir le groupe de travail pour la numérotation des voies avec la Poste : le groupe de travail se compose ainsi :**

<u>Quartier de Cré :</u>	<u>Quartier de Bazouges :</u>
Michel Landelle	Dominique Cosnard
Gérard Bidault	Christine Hérisson
Nicole Leboucher	Magali Desmarres
Loïc Chauveau	Hervé Bois
- **Voie verte** : les travaux devraient démarrer en fin d'année 2019 et une réunion publique se déroulera à Bazouges courant septembre.
- **Assistance numérique proposée par la CCPF**
- **La fontaine, le parvis de la mairie**

Tour de table des commissions et groupes de travail :

- CCAS :
- Urbanisme-Bâtiments :
- **Associations, fêtes et cérémonie : 04 avril**
- Environnement/assainissement :
- **Enfance : 24 avril**
- Vie Economique :
- Communication
- Voirie :
- Groupe de travail Centre aéré :
- Groupe de travail « La Herse » :
- Préservation des haies :



- RH-Finances :

- **Commission Communication** : Arrêt mise à disposition Juliette Coutant suite à la demande de la de CCPF de récupérer à 100 % le poste de Juliette.
Une procédure a été mise en place pour la collecte et diffusion d'information sur les différents supports de la commune (presse, site internet, intramuros, bulletin, camping car park...)
- **Commission Développement économique** : Prévoir une réunion publique courant septembre-octobre pour présenter la place de marché virtuel « AchetezA » avec Anim'enfléch.
- **Commission Environnement** : A Cré, réception du rapport provisoire de l'étude diagnostic assainissement, à Bazouges, le bilan 24h programmé les 20 et 21 mai.
- **Commission Voirie** : A Cré, retard dans l'enfouissement des réseaux rue du Châtelier, ce qui décale le projet de travaux voie douce. A Bazouges, le parvis de la mairie est terminé et les services techniques ont terminé l'aménagement de la fontaine route du cimetière. Ils ont également installé l'arrosage automatique devant la mairie de Cré, mairie de Bazouges, place St-Aubin...
- **Commission Enfance-Jeunesse** : Inquiétude quant aux diverses demandes de dérogations scolaires, constat qu'il n'y a plus assez d'assistantes maternelles à Cré et bientôt à Bazouges. 3 opérations à l'étude : susciter des vocations via un article dans le bulletin communal, organiser une réunion publique avec le Relais Assistante Maternelle et étudier un projet de crèche.
- **Commission CCAS** : Une réunion publique est programmée le vendredi 20 septembre 2019 à 20h à la salle des fêtes de Bazouges pour présenter le Réso Ap (transport de personnes) et trouver des bénévoles. Réunion organisée avec les communes de la Chapelle d'Aligné et Crosnières. L'idéal serait de trouver une dizaine de bénévoles sur les 3 communes.

- **Divers** : Emmanuel Daveau souligne l'urgence d'éclaircir le bois communal, notamment les sapins, peut-être mettre une annonce dans le journal.

Fin à 23h00